

ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE DES BUREAUX D'EMPLOI MUNICIPAUX (BEM)

Juillet 2020

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS	5
INTRODUCTION	7
I. CADRE INSTITUTIONNEL DE L'EMPLOI AU NIVEAU LOCAL	9
II. ORGANISATION D'UN BEM	10
2.1. Rôle et missions du BEM	10
2.2. Principales activités du BEM	11
2.3. Unité de gestion du BEM	13
III. ORGANIGRAMME ET ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE D'UN BEM ...	15
3.1. Organigramme d'un BEM	15
3.2. Architecture institutionnelle	15
IV. PRINCIPAUX PARTENAIRES D'UN BEM	17
4.1. Les acteurs gouvernementaux et étatiques	17
4.1.1. Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)	17
4.1.2. Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL)	17
4.1.3. Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)	18
4.1.4. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)	18
4.1.5. Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)	18
4.1.6. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA)	18
4.1.7. Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC)	19
4.1.8. Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)	19
4.1.9. Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL)	19
4.1.10. Ministère des Relations Extérieures (MINREX)	20
4.1.11. Fonds National de l'Emploi (FNE)	20
4.1.12. Autres acteurs étatiques	20

4.2.	Les acteurs non étatiques	20
4.2.1.	Association Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC)	20
4.2.2.	ONG et Projets/programmes	21
4.3.	Les partenaires internationaux au développement	21

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

BEM	Bureau d'Emploi Municipal
BIT	Bureau International du Travail
CEOCA	Centre d'Ecoute, d'Orientation, de Conseil et d'Accompagnement
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVUC	Communes et Villes Unies du Cameroun
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
FNE	Fonds National de l'Emploi
MINAC	Ministère des Arts et de la Culture
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
MINTOUL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAREC	Projet d'Appui à la Résilience Economique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

INTRODUCTION

Dans le cadre de la lutte contre le chômage, en particulier celui des jeunes, le Gouvernement à travers le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), avec l'appui technique, du Programme des Nations Unies pour le Développement, accompagne les Communes à la mise en place des Bureaux d'Emploi Municipaux (BEM).

C'est dans ce cadre que la présente architecture institutionnelle des BEM est proposée. Ce document est organisé en quatre (04) parties essentielles :

- Cadre institutionnel de l'emploi ;
- Organisation d'un BEM ;
- Organigramme et architecture institutionnelle d'un BEM ;
- Principaux partenaires d'un BEM.

I - CADRE INSTITUTIONNEL DE L'EMPLOI AU NIVEAU LOCAL

Au Cameroun, les nouvelles stratégies de l'emploi mettent désormais l'accent sur des politiques actives et justifient la création, la mise en place des institutions de régulation et des structures spécialisées d'intermédiation, pour faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emplois. C'est dans ce nouveau cadre que s'est inscrit la stratégie emploi du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) adopté en 2009. Ladite stratégie se décline en trois principaux axes: (i) l'accroissement de l'offre d'emplois décents, (ii) la mise en adéquation de la demande d'emploi, et (iii) l'amélioration de l'efficacité du marché.

Il intègre en conséquence comme un des trois axes stratégiques dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), considérant ainsi l'emploi non seulement comme un résultat de la croissance économique mais aussi et surtout comme un facteur inducteur de cette croissance et accélérateur du recul de la pauvreté. Dans le DSCE, la question de l'emploi est traitée sous trois angles fondamentaux à savoir : (i) l'accroissement de l'offre d'emplois décents, (ii) la mise en adéquation de la demande d'emploi et (iii) l'amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi.

En plus des Objectifs de Développement Durable (ODD) auxquels le Cameroun a souscrit, le DSCE consacre un objectif spécifique à l'emploi.

Ces stratégies se proposent de concentrer les efforts du pays à la recherche de la croissance et à la redistribution de fruits jusqu'aux couches les plus vulnérables de la population en mettant un accent particulier sur les femmes et les jeunes.

Au niveau opérationnel, le Gouvernement Camerounais a mis en place de nombreuses institutions et instruments pour résoudre les problèmes d'emploi de manière générale et l'emploi des jeunes en particulier. Il s'agit notamment :

- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP),
- Ministères sectoriels (MINDDEVEL, MINJEC, MINEPAT, MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINTOUL, MINAC, MINPMEESA, MINPROFF, MINTP, MINH DU, et MINAS)
- Comité Interministériel de Suivi de l'Emploi (CISE).
- Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP),
- Observatoire National du Travail (ONT),
- Fonds National de l'Emploi (FNE),
- Conseil National de la Jeunesse du Cameroun (CNJC) ;
- Centre d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (COSUP)

L'efficacité de ces instruments est limitée par l'insuffisance de coordination des questions d'emploi et de formation professionnelle.

II - ORGANISATION D'UN BEM

2.1. Rôle et missions du BEM

Le BEM est un service de proximité destiné à lutter contre le chômage et à contribuer au développement économique de la Commune. Il s'agit d'un lieu « ressources », mis à la disposition du grand public et des employeurs par la Commune qui mobilise tous les partenaires impliqués dans les questions d'emploi et de la formation professionnelle.

Le Bureau Municipal de l'Emploi n'a pas vocation à se substituer aux services publics de l'emploi, ni aux différentes structures travaillant à l'insertion professionnelle du public. Il complète, facilite leurs actions et leurs dispositifs par un service de proximité et prend en compte les spécificités de chaque Commune.

Un BEM a plusieurs fonctionnalités au rang desquelles l'orientation des demandeurs d'emplois, l'assistance technique à l'auto-emploi et l'intermédiation au niveau communal.

Les principales missions d'un BEM sont :

1. Promotion de l'emploi et de l'auto-emploi au niveau local

A travers un accompagnement individualisé ou collectif, les BEM facilitent l'accès des populations aux opportunités d'emploi ou d'auto-emploi.

2. Orientation, formation et insertion professionnelle

Les BEM accompagnent les demandeurs d'emplois dans l'élaboration de leur projet professionnel en traitant chaque situation individuelle dans sa globalité. Le bilan de compétence réalisé au début de l'accompagnement permet de mieux orienter les usagers soit vers un emploi salarié ou vers un auto-emploi.

3. Transparence du marché de l'emploi.

Pour assurer la transparence du marché de l'emploi, les BEM assureront la collecte et la diffusion des informations sur les opportunités d'emploi. Cette diffusion pourrait se faire à travers plusieurs canaux notamment l'affichage, la radio, l'internet, le téléphone.

2.2. Principales activités du BEM

Les principales activités d'un BEM sont résumées ainsi qu'il suit :

- L'accueil, l'écoute, l'information, le conseil et l'orientation :
 - » Du public à la recherche d'un emploi, d'une formation et/ou d'informations diverses ;
 - » Des créateurs d'entreprises ;
 - » Des employeurs notamment les entreprises, les Associations, les ONG, les particuliers ;
- La recherche des opportunités de formation professionnelle et l'organisation des formations ;
- La collecte et la diffusion des informations sur les opportunités de financement des Activités Génératrices de revenus (AGR) ;
- La collecte et la mise à disposition d'offres d'emploi et la mise en relation de celles-ci avec les demandeurs d'emploi ;
- La mise en relation des producteurs avec les acheteurs ;
- L'accueil et l'animation des partenaires, et l'organisation de leurs interventions.

Plus spécifiquement, les actions dirigées vers chaque groupe d'acteurs sont précisées ainsi qu'il suit :

2.2.1 Actions en faveur des chercheurs d'emplois

Les actions en faveur des chercheurs d'emplois se résument ainsi qu'il suit :

- Etablissement d'un fichier de compétences disponibles sur le territoire communal ou intercommunal ;
- Aide à l'établissement d'un bilan de compétences (profilage) ;
- Aide à la rédaction et à l'élaboration de CV et des lettres de motivations ;
- Aide à la création des boîtes mails et à l'inscription dans les groupes de partage d'information ;
- Aide à la recherche d'emplois à travers notamment des ateliers techniques de recherche d'emplois, d'informations collectives sur les opportunités d'emploi ;
- Mise en relation avec les entreprises ou les ONG implantées sur le territoire communal.

2.2.2 Actions en faveur des personnes intéressées par l'auto-emploi

Les actions en faveur des personnes intéressées par l'auto-emploi se résument ainsi qu'il suit :

- Aide à l'établissement d'un bilan de compétences (profilage) ;
- Accompagnement au choix éclairé de l'idée de projet ;
- Information sur les opportunités économiques de la Commune notamment les filières économiques porteuses ;
- Aide à l'élaboration des plans d'affaires et des microprojets ;
- Aide à la recherche de financements additifs à travers l'information sur les opportunités de financement existant ;
- Appui à la recherche des formations en lien le microprojet à réaliser ;
- Coaching opérationnel et technique lors de la mise en œuvre des microprojets.

2.2.3 Relations avec les entreprises et les ONG

- Recueil des offres d'emploi ;
- Diffusion (site internet de la Commune, du BEM, affichage dans les services municipaux accueillant du public, réseaux sociaux...) ;

- Recherche des candidatures et sélection pour une meilleure adéquation possible entre les besoins des entreprises et le profil des candidats ;
- Présentation de candidats.

2.3. Unité de gestion du BEM

Placée sous l'autorité d'un gestionnaire, l'Unité de gestion doit être composée au moins des unités ci-après :

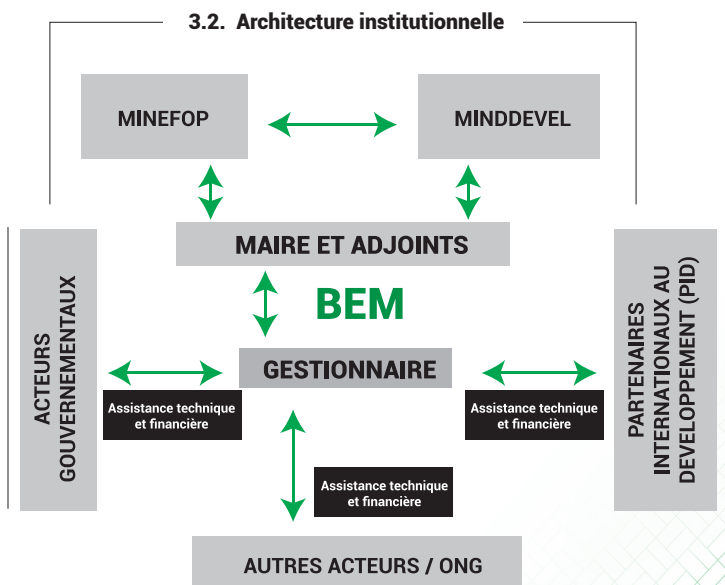
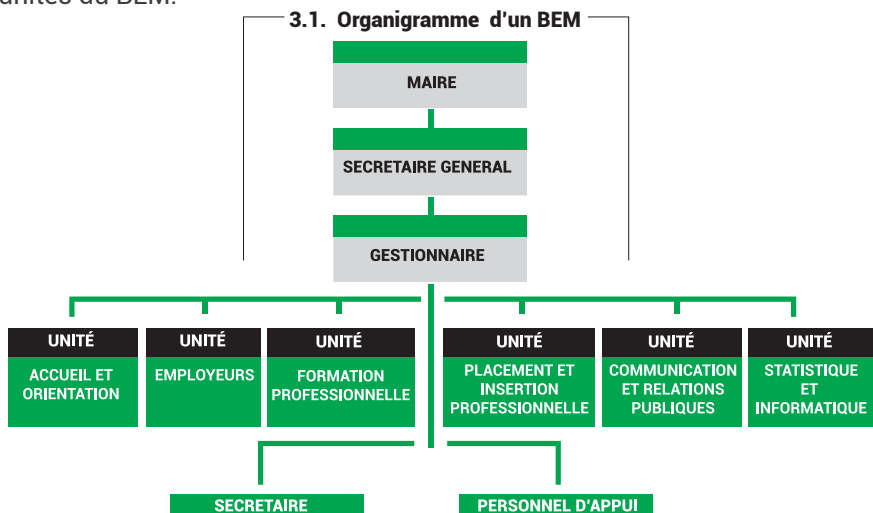
- Unité accueil et orientation ;
- Unité employeurs ;
- Unité formation professionnelle ;
- Unité placement et insertion professionnelle ;
- Unité communication et relations publiques ;
- Unité informatique et statistique.

En plus de ces unités, pour son fonctionnement le BEM aura besoin du personnel ci-après :

- Un(e) Secrétaire ;
- Le personnel d'appui.

III - ORGANIGRAMME ET ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE D'UN BEM

L'organigramme ci-après présente les interrelations entre les différentes unités du BEM.



IV - PRINCIPAUX PARTENAIRES D'UN BEM

4.1. Les acteurs gouvernementaux et étatiques

4.1.1 **Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)**

Le MINEFOP, responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelles, jouera un rôle crucial dans la mise en place et l'opérationnalisation des BEM.

Les appuis ci-après sont attendus par les Communes :

- Assistance technique pour la mise en place effective des BEM au niveau des Communes ;
- Mise à disposition des ressources financières pour l'équipement des BEM et la prise en charge des dépenses de fonctionnement ;
- Renforcement des capacités des Communes et des personnels des BEM pour un meilleur traitement des questions d'emploi, de formation et d'insertion professionnelles ;
- Mobilisation des acteurs nationaux et les partenaires au développement pour la mise en œuvre des actions de promotion de l'emploi et de l'auto-emploi.

4.1.2 **Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL)**

Dans le cadre de l'opérationnalisation des BEM, le MINDDEVEL, responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de la décentralisation, ainsi que de la promotion du développement local, apportera des appuis importants aux Communes à travers :

- La sensibilisation et renforcement des capacités des Communes sur la mise en place et la gestion des BEM ;
- L'assistance technique aux Communes dans le cadre du recrutement du personnel dédié à la gestion des BEM ;
- L'assistance financière des Communes dans l'acquisition des matériels et équipements nécessaires pour le démarrage des BEM ;
- l'amélioration du cadre juridique pour une meilleure intégration des BEM dans le dispositif du développement local.

4.1.3 **Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)**

En tant que département ministériel en charge de la politique générale de développement et à travers les multiples programmes et projets dont il assure la tutelle, le MINEPAT pourrait apporter les appuis suivants :

- Assistance financière des Communes dans l'acquisition des matériels et équipements nécessaires pour le démarrage des BEM ;
- Renforcement des capacités du personnel des BEM ;
- Financement des microprojets générateurs de revenus et d'emplois au niveau local.
- Appui au développement local

4.1.4 **Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)**

Depuis février 2010, le MINADER a défini le cahier des charges des Communes dans le cadre de la mise en œuvre de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière de la promotion des activités de production agricole et du développement rural. Par ailleurs, le MINADER met en œuvre de nombreux projets et programmes de développement agricole et rural. Ainsi, dans le cadre de l'opérationnalisation des BEM, les appuis du MINADER peuvent être résumés de la manière suivante :

- Appui à la formation professionnelle des clients des BEM engagés dans la production agricole ;
- Financement des microprojets agricoles.

4.1.5 **Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)**

Dans le cadre de l'opérationnalisation des BEM, les appuis du MINEPIA peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- Appui à la formation professionnelle des clients des BEM engagés dans les activités pastorales et de pêche ;
- Financement des microprojets générateurs de revenus et d'emplois dans le domaine de l'élevage et de la pêche.

4.1.6 **Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA)**

Conformément au cahier des charges des Communes défini par le MINPMEESA, les appuis suivants peuvent être apportés par le MINPMEESA :

- Accompagnement dans la création des entreprises ;

- Financement des microprojets générateurs de revenus dans le domaine de la transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts.

4.1.7 **Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (MINJEC)**

Le MINJEC, à travers ses multiples programmes en faveur des jeunes, jouera un rôle crucial dans l'opérationnalisation des BEM au niveau des Communes. Les appuis du MINJEC sont résumés ainsi qu'il suit :

- Appui à la formation professionnelle des jeunes à travers les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) présents dans tous les arrondissements ;
- Financement des microprojets générateurs de revenus et d'emplois des jeunes ;
- Assistance technique aux BEM dans l'encadrement des jeunes.

4.1.8 **Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)**

Particulièrement dans les Communes forestières, le MINFOF peut apporter les appuis suivants pour l'opérationnalisation des BEM au Cameroun :

- Appui à la formation professionnelle des jeunes dans le domaine de l'exploitation du bois et des produits forestiers non ligneux ;
- Appui au financement des microprojets générateurs de revenus et d'emplois dans le domaine de l'exploitation du bois et des produits forestiers non ligneux.

4.1.9 **Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL)**

Les appuis attendus du MINTOUL peuvent s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre de certaines compétences transférées en matière d'aménagement et d'exploitation des sites touristiques d'intérêt local.

Ces appuis peuvent concerner :

- L'appui à la formation professionnelle dans le domaine du tourisme et des loisirs ;
- Le financement des microprojets générateurs d'emplois et de revenus à travers l'exploitation des sites touristiques au niveau local.

4.1.10 **Ministère des Relations Extérieures (MINREX)**

Les appuis attendus du Ministère des Relations Extérieures sont :

- Plaidoyer auprès des donateurs pour la prise en compte des questions d'emploi dans leurs différents programmes ;
- Appui à la mobilisation des financements auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour l'équipement et le fonctionnement des BEM.

4.1.11 **Fonds National de l'Emploi (FNE)**

En tant que service public dont la mission est la promotion de l'emploi, le FNE apportera des appuis significatifs dans l'opérationnalisation des BEM. Ces appuis peuvent être résumés ainsi qu'il suit :

- Appui au recrutement des personnels des BEM ;
- Formation des personnels des BEM notamment sur les techniques d'accompagnement des demandeurs d'emplois ;
- Appui technique au fonctionnement des BEM ;
- Coordination nationale des activités des BEM ;
- Appui à la mobilisation des financements pour le fonctionnement des BEM ;
- Formation des clients du BEM.

4.1.12 **Autres acteurs étatiques**

En fonction de la thématique et de tout projet visant la lutte contre la pauvreté et l'insertion socio professionnelle, des actions peuvent être menées par tout autre acteur étatique en partenariat avec le BEM

4.2 Les acteurs non étatiques

4.2.1 **Association Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC)**

Dans le cadre de la mise en place et de l'opérationnalisation des BEM, les appuis de la CVUC sont résumés ci-après :

- Sensibilisation et formation des exécutifs municipaux sur le bienfondé de la création des BEM ;
- Facilitation de la collaboration entre le FNE et les Communes ;
- Plaidoyer auprès de l'État pour un meilleur accompagnement des Communes à la mise en place et opérationnalisation des BEM.

4.2.2 ONG et Projets/programmes

Dans le cadre de la mise en place et de l'opérationnalisation des BEM, les ONG et les projets/programmes apporteront les appuis ci-après :

- Renforcement des capacités des personnels des BEM ;
- Appui à l'équipement des BEM ;
- Suivi-évaluation du fonctionnement des BEM.

4.3 Les partenaires internationaux au développement

On y retrouve les organisations ci-après :

- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- Bureau International du Travail (BIT) ;
- GIZ
- Etc...

